



5N PLUS

**5N Plus Inc.
Déclaration des droits de l'homme**

Approuvé le 1^{er} août 2023

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

5N Plus inc. (« **5N Plus** » ou la « **Société** ») s'engage à respecter et à promouvoir les droits de la personne dans tous les aspects de ses opérations et de ses activités commerciales, conformément à ses valeurs d'entreprise et à son Code de conduite (le « Code »).

La Déclaration des droits de l'homme de 5N Plus (la « **Déclaration** ») est guidée par la Déclaration universelle des droits de l'homme ; la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous nous efforçons d'adhérer aux principes énoncés dans ces normes et de nous conformer à toutes les lois applicables, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités.

La présente déclaration s'applique à 5N Plus et à ses filiales, ainsi qu'à tous ses employés, y compris les administrateurs et les dirigeants. Les partenaires commerciaux et les fournisseurs de la Société sont également tenus de respecter les principes décrits dans la présente Déclaration dans leurs propres opérations et activités commerciales.

UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET INCLUSIF

5N Plus s'engage depuis toujours à préserver un milieu de travail sain et sécuritaire en minimisant les risques d'accidents, de blessures et d'exposition à des risques pour la santé.

Nous ne tolérons aucune discrimination, harcèlement ou représailles de quelque nature que ce soit. Nous nous efforçons d'offrir un lieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement ou d'autres formes de traitement injustifié fondé sur la race, la couleur, le sexe, la nationalité, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou tout autre statut protégé par la loi applicable.

Nous respectons et valorisons nos employés et offrons un environnement de travail équitable et inclusif où les personnes ayant des expériences et des perspectives diverses peuvent se développer et réaliser leur potentiel.

Le recrutement, la formation, la rémunération et l'avancement au sein de la Société seront attribuables à la performance, aux qualifications, aux compétences et à l'expérience. Nous veillons à ce que les pratiques de rémunération en milieu de travail soient exemptes de discrimination fondée sur le genre dans l'ensemble de l'organisation. Nous offrons des programmes de rémunération complets pour promouvoir un niveau de vie juste et respectable.

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ET LA COMMUNAUTÉ

5N Plus est consciente de son impact sur les communautés dans lesquelles elle est présente et respecte les cultures, les coutumes et les valeurs des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités. Nous visons à avoir un impact positif sur ceux qui nous entourent et nous maintenons un dialogue ouvert avec les parties prenantes de notre communauté afin qu'elles puissent nous faire part de leurs commentaires.

Nous avons une tolérance zéro pour toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation ou d'abus sexuels, d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains, que ce soit dans nos activités, celles de nos fournisseurs ou dans les communautés dans lesquelles nous opérons.

PARLER OUVERTEMENT

Nous nous engageons à créer un environnement dans lequel nos employés peuvent et doivent s'exprimer ouvertement et faire part de leurs préoccupations au sujet d'une éventuelle conduite contraire à la loi, au Code et à la présente Déclaration avec son gestionnaire, son superviseur, son représentant local des ressources humaines ou par l'intermédiaire d'autres canaux de signalement disponibles. L'identité de toute personne signalant une violation présumée ou participant à une enquête demeurera confidentielle. Les préoccupations peuvent également être soumises de manière anonyme à tout moment, par l'intermédiaire de notre [Formulaire de dénonciation](#).

Nous ne tolérerons pas les menaces ou les actes de représailles si un employé a signalé de bonne foi un problème d'éthique, de conformité ou connexe ; ou a aidé ou participé à une enquête ou à une procédure en matière d'éthique, de conformité ou connexe. Si un employé estime avoir fait l'objet de représailles, il doit faire un signalement en utilisant l'un des canaux de signalement disponibles.

Bien que nous encourageons les signalements honnêtes, la Société ne tolère pas la fabrication de faux rapports en connaissance de cause. Une fausse accusation, les fausses déclarations aux enquêteurs ou le refus de coopérer à une enquête peuvent être considérés comme une violation du Code.

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONNEXES

Cette déclaration doit être lue conjointement avec les politiques et procédures de la Société, y compris :

- Code de conduite (le « Code »)
- Politique mondiale sur les lieux de travail exempts de harcèlement d'entreprise
- Politique mondiale en matière de santé et de sécurité
- Politiques, déclarations et documents de 5N Plus régionaux, y compris les manuels d'emploi

EXAMEN DE LA DÉCLARATION

Le comité de gouvernance et de rémunération du conseil d'administration examinera la présente déclaration au moins une fois par an, ou selon ce qu'il jugera approprié, et proposera des modifications recommandées au conseil.

Adopté par le conseil d'administration le 1^{er} août 2023.